

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

M. Arnaud Leroy, Mme Le Dain, M. Cordery, Mme Lemaire, M. Amirshahi et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 22

À l'alinéa 1, après le mot :

« Gouvernement »,

insérer les mots :

« et par le Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé qu'à l'instar du Conseil Economique et Social, l'AFE puisse être saisie à la demande du gouvernement, à la demande du Parlement et de sa propre initiative.